

27 MARS 2015

**Décision n° P 2015-18 en date du
du président du directoire
portant sur la modification de l'article 10 de la décision
n°P 2014-118 en date du 21 février 2014 portant délégations de
signature du président du directoire aux directeurs, responsables d'unité
et agents de la Société du Grand Paris**

Le président du directoire de l'établissement public « Société du Grand Paris ».

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 20 février 2014 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris – Monsieur Philippe YVIN ;

Vu le décret du 25 mars 2015, portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Grand Paris – Madame Catherine PÉRENET ;

Vu le décret du 25 mars 2015, portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Grand Paris – Monsieur Bernard CATHELAIN ;

Vu la décision n° P 2014-118 en date du 21 février 2014 portant délégations de signature du président du directoire aux directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1

L'article 10 de la décision n° P 2014-118 du 21 février 2014 susvisée est ainsi rédigé :
« Délégation est donnée à Madame Catherine PÉRENET et à Monsieur Bernard CATHELAIN pour la signature des remboursements de frais et des ordres de mission ».

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le

27 MARS 2015



Philippe YVIN